



Le président

Réf. : 2026-009-DPSC

Pièces jointes : -

Copie à : -

Dossier suivi par : Laurent VINCENT

Directeur du patrimoine, et des services aux communes

l.vincent@mb-agglo.com

Mme Christine Robin

Maire

Impasse de Champgrenon

71850 CHARNAY-LES-MACON

Mâcon, le **- 1 OCT. 2026**

Objet : Avis MBA sur procédure de modification n°3 du PLU

Madame le Maire,

Vous avez consulté Mâconnais-Beaujolais Agglomération (MBA), personne publique associée à la procédure de modification de votre plan local d'urbanisme.

Cette modification concerne le règlement de la zone Aux1, pour augmenter la hauteur maximale des constructions de 12m à 15.80m. Cette augmentation de la règle de hauteur est rendue nécessaire par le process industriel de l'entreprise attendue sur ce site.

Ce projet a pour objet de modifier les règles d'urbanisme applicables à l'intérieur du périmètre de la ZAC Europarc Sud-Bourgogne, ZAC de compétence communautaire. Cette nouvelle hauteur permettra de tenir compte de la topographie des terrains pour la constitution de plate-forme de bâtiment industriel, en restant dans le respect de la servitude aéronautique en place.

MBA, autorité organisatrice des mobilités, compétente en matière de programme local de l'habitat, et à l'initiative de création de la ZAC, donne un avis favorable à cette procédure.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, mes salutations distinguées.

Le président de Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

Jean-Patrick Courtois